
Le public et le gouvernement ont-ils délaissé le dossier de l'environnement?

Donald MacKinnon, député provincial

Le présent article passe en revue divers problèmes écologiques auxquels font face l'Île-du-Prince-Édouard et les autres provinces, et conclut que les législateurs et les parlementaires doivent remettre sur la table le dossier environnemental.

La population et les gouvernements ont-ils abandonné le dossier de l'environnement? J'estime que oui, dans l'ensemble, en particulier si nous entendons par là le retrait du soutien financier, technique et moral aux projets que les gouvernements antérieurs et les gouvernements à la veille d'entrer en exercice se sont engagés à appuyer, et le peu d'importance qu'on accorde, souvent en dépit de preuves scientifiques décisives, à certaines questions comme le changement climatique, mieux connu sous le nom de réchauffement de la planète.

En 1988, le Canada a accueilli et parrainé la première conférence internationale sur le changement climatique, qui a conclu que l'humanité mène partout sur Terre une expérience non contrôlée dont les conséquences ne sont surpassées que par celles d'une guerre nucléaire mondiale sur le plan de la gravité.

En 1993, avant d'entrer en exercice, le gouvernement fédéral a fait une série de promesses portant sur l'environnement, dont celle de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 p. 100 sous le niveau de 1990 d'ici 2005. À la Conférence de Kyoto tenue l'année dernière, le gouvernement canadien n'a accepté de réduire les émissions que de 6 p. 100 sous le niveau de 1990 d'ici 2010. Il y a donc un grand écart entre reconnaître le problème du réchauffement de la planète et prendre des mesures concrètes pour le résoudre.

À mon avis, le retard à agir et même le rejet d'engagements reviennent à jeter l'éponge. Jusqu'à très récemment, le manque

de volonté politique et l'indifférence à l'égard de l'environnement étaient la norme à l'Île-du-Prince-Édouard. Les gouvernements successifs ont mené des études sur l'affectation des terres et les questions environnementales, études qu'ils mettaient aux oubliettes pendant qu'on improvisait des solutions restrictives et mettaient en péril la santé et le bien-être économique de la population.

Il s'en est suivi que le public s'est intéressé beaucoup plus à l'environnement, pour plusieurs raisons :

- l'expansion rapide de la culture de la pomme de terre;
- l'érosion croissante du sol;
- l'accélération du défrichage et des coupes à blanc;
- l'augmentation du recours aux pesticides et les différends à ce sujet entre les producteurs agricoles et leurs voisins.

Dans le discours du Trône de 1996, l'ancienne première ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, Catherine Callbeck, a annoncé l'intention du gouvernement d'élaborer une stratégie sur l'utilisation des terres à ressources. Plus tard au cours de l'année, le nouveau premier ministre, Pat Binns, a rempli cette promesse.

On a mis sur pied une table ronde sur l'intendance et l'utilisation de ces terres. Ses 16 membres représentaient bien la population de l'île intéressée aux ressources naturelles de la province et aux possibilités qu'elles suscitent, pourvu que leur gestion soit viable. La participation du public a été excellente et fructueuse.

Un rapport détaillé a été publié en septembre 1997. Puis, pendant les 8 mois suivants, des audiences d'un comité permanent et des débats à l'Assemblée ont porté sur les 87 recommandations, dont beaucoup ont donné lieu à de

Donald MacKinnon est député de Winsloe-West Royalty à l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard. Il a été nommé ministre du Développement en août 1998. L'article a fait l'objet d'une communication lors de la 37^e Conférence régionale canadienne de l'APC, qui s'est tenue à Toronto du 18 au 24 juillet 1998.

nouvelles lois ou à une modification des règlements. Ainsi, pendant la dernière session, l'Assemblée a adopté les lois suivantes, qui sont nouvelles ou modifiées :

- La *Lands Protection Act*
- La *Forest Management Act*
- La *Farm Practices Act*
- La *Environmental Tax Act*
- La *Wildlife Conservation Act*.

En outre, on a adopté des directives sur la gestion du fumier et la procédure d'évaluation environnementale, de même qu'une politique des espaces naturels visant à étendre la superficie des zones protégées.

L'Île-du-Prince-Édouard est également à élaborer une stratégie de gestion des déchets qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1999 et vise à en réduire le volume de 65 p. 100, objectif qui dépasse celui fixé par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement.

On appliquera le modèle de tri à la source adopté par Waste Watch, et le projet sera géré comme un service public d'appartenance privée. À ce titre, il s'agira du premier projet du genre en Amérique du Nord. L'Île examine actuellement la possibilité de faire connaître et commercialiser ce modèle dans d'autres régions du monde, afin de dorénavant sa réputation sur le plan de la protection de l'environnement.

Depuis deux ans, la population s'intéresse fortement aux problèmes environnementaux, mais il reste encore beaucoup à faire, surtout en ce qui touche la protection des eaux souterraines, dont la province tire toute son eau potable.

Étant donné qu'on utilise beaucoup d'engrais chimiques dans la production de la pomme de terre, la concentration de nitrates a beaucoup augmenté dans les eaux souterraines depuis 10 ans. Jusqu'à présent, on n'a pas trouvé de pesticides dans la nappe phréatique, mais il est certain que, si les nitrates s'accumulent, l'eau finira par contenir également des pesticides.

Seule l'application de normes uniformes aux États-Unis et au Canada permettra d'atténuer les effets de la déréglementation sur l'environnement.

Le ministère de l'Environnement termine actuellement la deuxième des trois années d'une étude visant à évaluer la présence de pesticides utilisés à fortes et moyennes doses dans les régions d'agriculture intensive. Certains produits antiparasitaires utilisés dans la province sont interdits dans de nombreux pays pour des raisons environnementales et

sanitaires. Il importe de noter que le gouvernement fédéral, par l'entremise de plusieurs ministères et organismes, administre une grande variété de lois portant sur l'eau et la vie aquatique à l'Île-du-Prince-Édouard, notamment la *Loi sur les produits antiparasitaires*, qui régit l'homologation et l'utilisation de ces produits au Canada.

En raison de cette question de compétence, les recommandations de la table ronde visant les pesticides sont lentes à mettre en œuvre. Il est possible de faire avancer le dossier environnemental à l'île, mais, sans une collaboration entre gouvernements, il est extrêmement difficile d'obtenir des résultats concrets dans certains domaines.

À l'heure actuelle cependant, plusieurs graves problèmes suscitent une collaboration fructueuse entre les gouvernements. En juin 1997, la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada a reconnu que les pluies acides sont un problème commun qui exige une approche régionale en ce qui touche la recherche et les mesures stratégiques.

Un plan d'action pour la Nouvelle-Angleterre et l'est du Canada a donc été élaboré afin de trouver des solutions aux aspects du problème des pluies acides dans le Nord-Est sur lesquels la région peut avoir une influence. Plus précisément, le plan d'action prévoit :

- Des mesures détaillées et coordonnées tendant à réduire encore davantage les émissions d'anhydride sulfureux et d'oxyde d'azote;
- Un programme de recherche et de surveillance visant aussi bien à améliorer les connaissances scientifiques qu'à intensifier la collaboration régionale en vue de répartir la recherche et d'analyser l'efficacité des programmes actuels de réglementation;
- Un programme d'éducation cherchant à continuer de sensibiliser la population et de la mobiliser pour protéger l'environnement.

Les pluies acides sont un problème régional qui nécessite des solutions régionales. Toutefois, comme les sources de cette menace pour l'environnement sont en bonne partie extérieures, les États et les provinces insistent sur la nécessité de bien les réglementer.

Il ressort des études récentes aux États-Unis et au Canada qu'il faudrait réduire d'au moins 50 p. 100 les retombées de soufre et d'azote par rapport aux normes actuelles de pureté de l'air pour protéger les ressources fragiles. Cet objectif s'avère toutefois de plus en plus difficile à atteindre. La restructuration de l'industrie de production d'énergie électrique aux États-Unis constitue un danger écologique grave pour la Nouvelle-Angleterre et l'est du Canada, car la déréglementation favorise le transfert de la production des installations dont les coûts d'exploitation sont élevés à celles dont les coûts sont moindres, comme les centrales au charbon du Midwest et de l'Ontario, qui sont très polluantes.

La contamination par le mercure est un autre problème auquel les gouvernements cherchent des solutions communes. Les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres des provinces de l'Est se sont donné comme objectif d'éliminer pratiquement les déversements de mercure ou le mercure d'origine anthropique dans l'environnement. Il est impératif de prendre ces mesures pour éviter des dommages graves ou irréversibles à la santé humaine et à l'environnement.

Lorsqu'ils ont élaboré les plans d'action pour lutter contre les pluies acides et la contamination par le mercure, les gouverneurs et les premiers ministres ont convenu de recourir au principe de prudence lorsqu'il s'agit de protéger la santé humaine et l'environnement. Dans le cas des menaces de dommages graves et irréversibles, on n'invoquera pas l'absence de preuves scientifiques pour remettre à plus tard les mesures visant à empêcher la dégradation environnementale et à protéger la santé de la population.

À mon avis, il faut également appliquer le principe de prudence à la lutte contre le changement climatique. Le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat des Nations Unies estime qu'il faudrait réduire immédiatement de 60 p. 100 l'utilisation de combustibles fossiles pour seulement stabiliser le climat à son état actuel. Néanmoins, le président d'Imperial Oil, Robert Peterson, affirme sans hésiter que l'opinion selon laquelle la combustion de combustibles fossiles modifiera le climat de la planète n'a toujours pas été validée.

Pourtant, la majorité des plus éminents climatologues du monde conviennent qu'il est prouvé hors de tout doute que l'être humain a une influence perceptible sur le climat de la planète. Or, la combustion de combustibles fossiles fait partie des influences en jeu.

La R-D sur les énergies de remplacement constitue un autre exemple de l'abandon du dossier de l'environnement par le gouvernement. Il importe que nous continuions à faire des progrès à ce chapitre pour être à même d'intervenir sur le plan du changement climatique le jour où nous déciderons de nous atteler à cette tâche.

Au début des années 80, lorsque l'offre de combustibles fossiles bon marché était menacée, le gouvernement fédéral, principalement par l'entremise du Conseil national de recherches, a réagi rapidement en subventionnant la R-D sur l'énergie éolienne, source d'électricité parmi les plus propres, les plus économiques et les plus disponibles.

Le soutien financier et technique était généreux. En fait, on a versé une subvention de 30 millions de dollars au seul site expérimental de Cap-Chat en Gaspésie. À l'heure actuelle toutefois, le pétrole brut se vend meilleur marché que l'eau embouteillée, et l'aide financière a fondu. Le montant total accordé cette année pour l'ensemble du pays est de 600 000 \$, et cette somme dérisoire a en outre été accordée à court terme et sous réserve.

En conséquence, les projets novateurs ont été suspendus, par exemple l'électrification du réseau ferroviaire national et même un mécanisme qui permettrait aux personnes produisant de l'électricité propre de fournir de l'énergie au réseau ou de s'approvisionner auprès de celui-ci de façon équitable.

La combustion de carburants produit plus de 30 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre au Canada. Et pourtant, la stratégie des transports du gouvernement fédéral continue de favoriser les routes et ne prévoit pas de mesures visant à mettre en place conjointement une infrastructure plus respectueuse de l'environnement.

Il est de plus en plus difficile de traiter des grands problèmes environnementaux en raison de l'envergure internationale et de l'influence des acteurs en cause.

Voici un exemple de la façon dont on a délaissé le dossier de l'environnement. Environnement Canada, qui occupait auparavant la 7^e place des ministères en ordre d'importance, compte maintenant parmi les plus petits des 21. Le gouvernement fédéral a donc réduit le financement de domaines comme la protection de l'environnement et la recherche dans ce secteur, ainsi que celui des stations de surveillance des pluies acides, des recherches sur les écosystèmes d'eaux douces et de nombreux éléments de l'application des règlements et de l'éducation du public.

Les gouvernements craignent que la mise en œuvre de véritables solutions aux graves problèmes environnementaux nuise à la compétitivité du pays sur le marché mondial et au bien-être économique de la population. De leur côté, la plupart des Canadiens ne sont pas au courant des enjeux, ne s'en soucient pas ou ne sont tout simplement pas prêts à faire les sacrifices financiers voulus ou à changer leurs habitudes.

Cependant, nous devons inévitablement choisir entre la croissance économique, sous-tendue dans une large mesure par l'utilisation de combustibles fossiles, et la qualité de l'environnement. Dans l'état actuel des choses, il nous faut trancher.

Récemment constitué, le Secrétariat des changements climatiques trouvera peut-être moyen d'empêcher que l'engagement de Kyoto reste lettre morte. Il est cependant certain que, pour inciter les autres pays à agir, les Canadiens doivent eux-mêmes prendre des mesures pour trouver des solutions concrètes aux problèmes auxquels est confronté notre pays.

Grâce à une direction politique ferme et à l'appui d'une population bien informée, le XXI^e siècle peut être celui du Canada de façons que seules les générations futures seront en mesure d'apprécier.